Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :
Désignation :
Communauté de Communes du Grand Armagnac
14 allée julien laudet
32800 Eauze
Téléphone : +33562087822
Adresse internet : http://www.grand-armagnac.fr
E-Mail : dgs@grand-armagnac.fr
Statut : Communauté de communes
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :
Fauchage et débroussaillement CCGA 2023-2024 - Fauchage et débroussaillement des voies de compétence intercommunale

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution
Lieu principal d'exécution :
Le territoire de la Communauté de communes du Grand Armagnac. Les lieux d'exécution sont mentionnés dans le descriptif de chacun des lots.
Code NUTS : FRJ24

CPV global à la consultation
CPV principal : 45111220-6

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en lots séparés
Informations sur les lots :
Lot n°1 Gondrin
Lot n°2 Castelnau
Lot n°3 Eauze
Lot n°4 Cazaubon
Lot n°5 est-cccga
Lot n°6 sud-est
Lot n°7 ouest
Lot n°8 sud-ouest
Lot n°9 centre-ouest

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour plusieurs lots.

La durée de la période initiale est de 11 mois.
Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner
L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.
L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.
Présentation de candidature :
Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).
Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :
Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

Ce critère fait lui-même l'objet des sous-critères suivants, notés sur 50.

2.1. Sous-critère Délais d'exécution pondéré à 10 %.
Selon le planning fournit par le candidat :
- délais respectés = 10 pts
- délais non respectés = 0 pts
- pas de planning fourni = 0 pts
2.2. Sous-critère Qualité pondéré à 40 %.
Ce critère correspond :
- sur 20 points, à la note donnée à l'année N-1 pour la qualité du travail effectué. A défaut de note à l'année N-1, la note de 14 pts est attribuée automatiquement, correspondant à la qualité minimale des prestations demandée.
- sur 20 points, à la note donnée sur l'appréciation des moyens techniques et humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations dans le respect des délais impartis.

Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : V-23-03-01 T
La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2023
Date limite de réception des offres : 17/04/2023 à 12:00
Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par Mandat administratif.

Avis périodique :
Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de PAU

Conditions de remise des candidatures
La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches.gers.fr.
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.
La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat
Il n'est pas exigé des candidats que la lettre de commande soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.
En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.
Autres Informations
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Communauté de Communes du Grand Armagnac
Adresse : 14 allée julien laudet
32800 Eauze
Tél : +33562087822
Courriel : dst@grand-armagnac.fr
Adresse Internet : http://www.grand-armagnac.fr
Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30